

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2022**

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – PERRINET – TAUPIN – BARBIER – CHENOT – Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOURREAU – BOUCHARD – LE MOUËL
Isabelle BLANCHARD a donné procuration à Olivier CHARRON
Martine SOUDET a donné procuration à Jean Marc DUGUET
Nicolas BONNEFOY a donné procuration à Caroline CLOCHARD
Monsieur Jean Marc DUGUET, Maire, a constaté que le quorum était atteint et a déclaré la séance ouverte à 19h01.

Jean Paul DAVID est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2022 est approuvé

DELIBERATION

- Convention de participation pour la représentation de monsieur DE ROBERT, conteur.
- Décision Modificative budget Commune
- L2122-22 ajout article 13
- Recensement de la population 2023
- Acquisition terrain Michel RENAUD (succession)

AJOUT

- Modification des statuts du SDE
- Motion hôpital de Vierzon

DELIBERATION

- Convention de participation pour la représentation de monsieur DE ROBERT, conteur.

Les bibliothèques de Genouilly, Graçay et Saint Georges sur la Prée ont organisé en commun un spectacle de contes le samedi 14 mai 2022 à la salle Jean Ferrat de Saint Georges sur la Prée.

Le cout total de la prestation était de 1424.25.

A la demande de madame FAUCHEUX, la commune de Saint Georges a effectué les démarches auprès du Département afin d'obtenir 50% du montant de la représentation.

La Commune a donc réglé la totalité du montant et perçue la subvention départementale.

Toutefois il avait été convenu que la Commune de Genouilly, la Communauté de Communes VSB ainsi que l'association Culture en Vallées vertes participeraient de la manière suivante :

-

- Commune de Genouilly	130.00€
- Communauté de Communes VSB	342.13€
- Association Culture en Vallées Vertes	240.00€

La trésorerie nous indique qu'afin de récupérer les montants dus par ces différents partenaires une convention doit être signée par toute les parties.
Il convient donc de signer cette convention afin que la Commune récupère les différentes subventions.

Adopté à l'unanimité

- Décision Modificative budget Commune

La trésorerie nous alerte sur un amortissement de 2013 qui est resté en suspens, il convient de passer cet amortissement afin de mettre à jour l'actif de la commune.
Il convient donc de régulariser cette situation par les décisions modificatives suivantes :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

6811 :	138.68€
6228 :	-138.68€
TOTAL	0.00€

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

202 :	138.68€
2188 :	- 138.68€
TOTAL :	0.00€

Adopté à l'unanimité

- L2122-22 ajout article 13

Dans un souci de simplification concernant l'urbanisme il convient d'ajouter l'article 13 afin de permettre au maire d'exercer le droit de préemption urbain sans avoir besoin de réunir le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

- Recensement de la population 2023

le prochain recensement de la population aura lieu pour notre commune du 19 janvier au 18 février 2023.

Le conseil municipal, doit délibérer afin de demander au Maire de nommer, par arrêté, un coordonnateur communal et un agent recenseur et son remplaçant, le cas échéant. Le coordonnateur sera Christelle (aucune rémunération n'est prévue, juste lui dégager quelques heures) l'agent recenseur sera Ambre Tripeau.

L'agent recenseur lui sera rémunéré sous forme de vacation qui correspondra à un montant brut d'environ 1800 €.

Adopté à l'unanimité

- Acquisition terrain Michel RENAUD (succession)

A la suite du décès de monsieur Michel RENAUD, plusieurs terrains sont mis à la vente pour sa succession dans la zone dite « Les Chaffaux » zone Au et Ub du PLU, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n° 850 pour une contenance de 4 ares 01 centiares au prix de 0.42 € le m², cette zone, ou s'exerce le droit de préemption urbain.

Adopté à l'unanimité

AJOUT

- Modification des statuts du SDE

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016.

Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

- Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique ».

- Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :

- o De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.

- o De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.

- o D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.

- o D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.

- o De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2022-18 du Comité du 14 juin 2022.

- **Motion hôpital de Vierzon**

Les Maires de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ; sollicités par l'intersyndicale du centre Hospitalier de Vierzon exigent de l'ARS que des mesures soient immédiatement prises concernant les points suivants :

- Le remboursement immédiat (et non pas en novembre) des frais engagés dans le cadre du projet de reconstruction du bloc opératoire.
- L'engagement de l'ARS que l'établissement ne supportera pas la charge de l'avance des frais de travaux à venir.
Le remboursement du tiers manquant des mesures Ségur ainsi que le financement de la revalorisation de l'augmentation du point d'indice.
- Création et financement d'équipage transport sanitaire à la hauteur des besoins.
- Réévaluation des effectifs sur l'ensemble de l'établissement
- Arrêt de parcoursup pour les écoles d'infirmières
- Ouverture immédiate de concertations pour l'autorisation d'exercer avec parcours de validation des compétences des paramédicaux étrangers.
- Ouverture immédiate de concertations avec les paramédicaux afin de recentrer leurs pratiques (lourdeur des tâches administratives) et ainsi remettre le soin au cœur de leur métier.

Le centre hospitalier de Vierzon demeure malgré toutes ses difficultés le point central de la santé de la population de notre territoire et aux vues des problématiques de la médecine libérale il est impératif de maintenir une offre de soins à la hauteur des besoins des usagers.

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Crise énergétique actuelle :

Electricité

étude auprès de la CDC éteindre sur certaines plages horaires/passer à l'éclairage LED

Prévision de la CDC : 66000 luminaires à changer pour un coût de 3.5 millions d'euros

Programme sur sept ans pour rénover le parc intercommunal

En attendant courrier de la commune aux associations pour économiser l'énergie des bâtiments

Réviser le prix du forfait chauffage de la salle Jean Ferrat et indiquer le coût de l'énergie dans le contrat de location.

Fermer la paroi entre la salle et le restaurant scolaire

Eau

Réfléchir sur l'acquisition de cuves supplémentaires pour récupérer l'eau de pluie (actuellement dans la cave de l'école cuve de 10m³)

Reprendre le goute à goute pour l'arrosage des massifs

- Transfert des compétences retour du transfert de certaines compétences à la Commune
- Eau et électricité à la charge de la Commune

- Tonte du stade réglé par la Commune et remboursé pendant quelques années par la CDCVSB

Fermeture du club House à 23h00

RDV pris avec la locataire du bar de la montagne pour évoquer le devenir du bâtiment.

CLAP : éventuelle reprise par les membres de la municipalité

Réunion citoyenne : organisation et contenu exposés par Charlotte CHENOT

La séance est close à : 20h23

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	